

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le mercredi 24 septembre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **18 septembre 2025**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 18 septembre 2025
Nombre de présents	47	
Nombre de pouvoirs	9	Date de publication : 29 septembre 2025
Suffrages exprimés	56	

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Philippe LAFFITTE, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, M. Alain GODOT, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA, M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA, M. Bruno JANOT donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Albert AUZEMERY donne pouvoir à Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, Mme Chantal FRAYSSE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE, Mme Caroline JAY donne pouvoir à M. Hervé DARRIGADE, M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA, M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON.

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Alexis ARRAS, M. Bruno JANOT, Mme Chantal FRAYSSE, Mme Caroline JAY, M. Laurent LAFOURCADE, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, M. Philippe DELMON.

Conseillers communautaires absents :

M. Albert AUZEMERY.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : AVANCE DE TRÉSORERIE À L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME ET DU THERMALISME

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création par délibération du 28 septembre 2016 d'un établissement public industriel et commercial, dénommé Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme, ayant vocation à mettre en œuvre la politique communautaire de promotion touristique,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, et notamment sa compétence en matière de Tourisme et Thermalisme,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2025,

Considérant que l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme étant un établissement public industriel et commercial, avec sa personnalité juridique propre et son autonomie financière, il ne peut être rattaché au compte de trésorerie du budget principal de la Communauté d'Agglomération,

La trésorerie de l'EPIC est donc assurée essentiellement par le versement mensuel des recettes de la taxe de séjour intercommunale perçues par le Grand Dax.

Un besoin de trésorerie en début d'année provient du décalage entre les dépenses à réaliser en matière de personnel et de promotion touristique et les encaissements de taxe de séjour qui n'interviendront qu'à compter du mois de février et pour des montants relativement faibles, compte-tenu des dates de démarrage de la saison thermale.

Considérant que pour sécuriser le niveau de trésorerie de l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax, une convention d'avance de trésorerie avec l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme est nécessaire pour un montant maximum de 300 000 €, sans frais de marge, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 et renouvelable deux fois,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE,

Article 1 : OCTROIE au budget de l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax, le versement d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € sans frais de marge pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 et renouvelable deux fois.

Article 2 : APPROUVE la convention à intervenir avec l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 24 septembre 2025**



Julien DUBOIS
Président du Grand Dax